



Vente avant la fin du bail

Par **poissonbleue**, le **08/07/2010** à **20:45**

Bonjour,

bj ma propio et son frere posede l'imeuble dan lequel je loue un appartement ils mete en vente le tout en un lot avant la fin de mon bail.il vende en sachant que tu es a demolir pour refaire.je vai me retrouver avec un nouveau proprio qui en atakan les travaux ma me causer des nuisances et troubler la joissance de mon logement.ils vende en racontant des mensonges:ils disent ke mon bail prend fin octobre 2010 alors quil va a octobre 2012.tou es vraiment a refaire de la toiture a en bas et ils espere trouver un acheteur un peu debile.possibiliter da rangement avec l'agence car quand je voie les visites et se qui es dit on frole l'arnaque. si je pose ma qestion ici ce que je nai pas les moyens car je sui invalide niveau 2.jaimerais savoir quel son mes droits si une ou plusieurs personne pouvaient me repondre merci par avance. p.s:desole pour les fautes

Par **Marion2**, le **08/07/2010** à **23:33**

Bonsoir,

Rien n'empêche un bailleur de vendre un logement sans obtenir préalablement le départ de son locataire. On dit alors que le bien est vendu "occupé".

Juridiquement, une telle vente ne pose pas de problème et le bailleur n'a pas à prévenir le locataire. Le contrat de bail est lié à la chose louée et non à la personne du bailleur. En cas de vente, le bail se poursuit donc avec le nouvel acquéreur dans les mêmes conditions

qu'avant.

Lorsque le propriétaire veut vendre le logement vide il doit le notifier en courrier recommandé AR au locataire, [fluo]six mois avant la fin du bail[/fluo] et doit lui proposer d'acheter ce logement (le locataire peut accepter ou refuser)

Contactez l'ADIL (gratuit) qui vous donnera tous les renseignements nécessaires.

Votre mairie vous indiquera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.
N'oubliez pas de prendre avec vous votre bail et l' éventuel courrier que vous avez reçu de votre bailleur.

Cordialement.

Par **poissonbleue**, le **09/07/2010** à **08:47**

merci